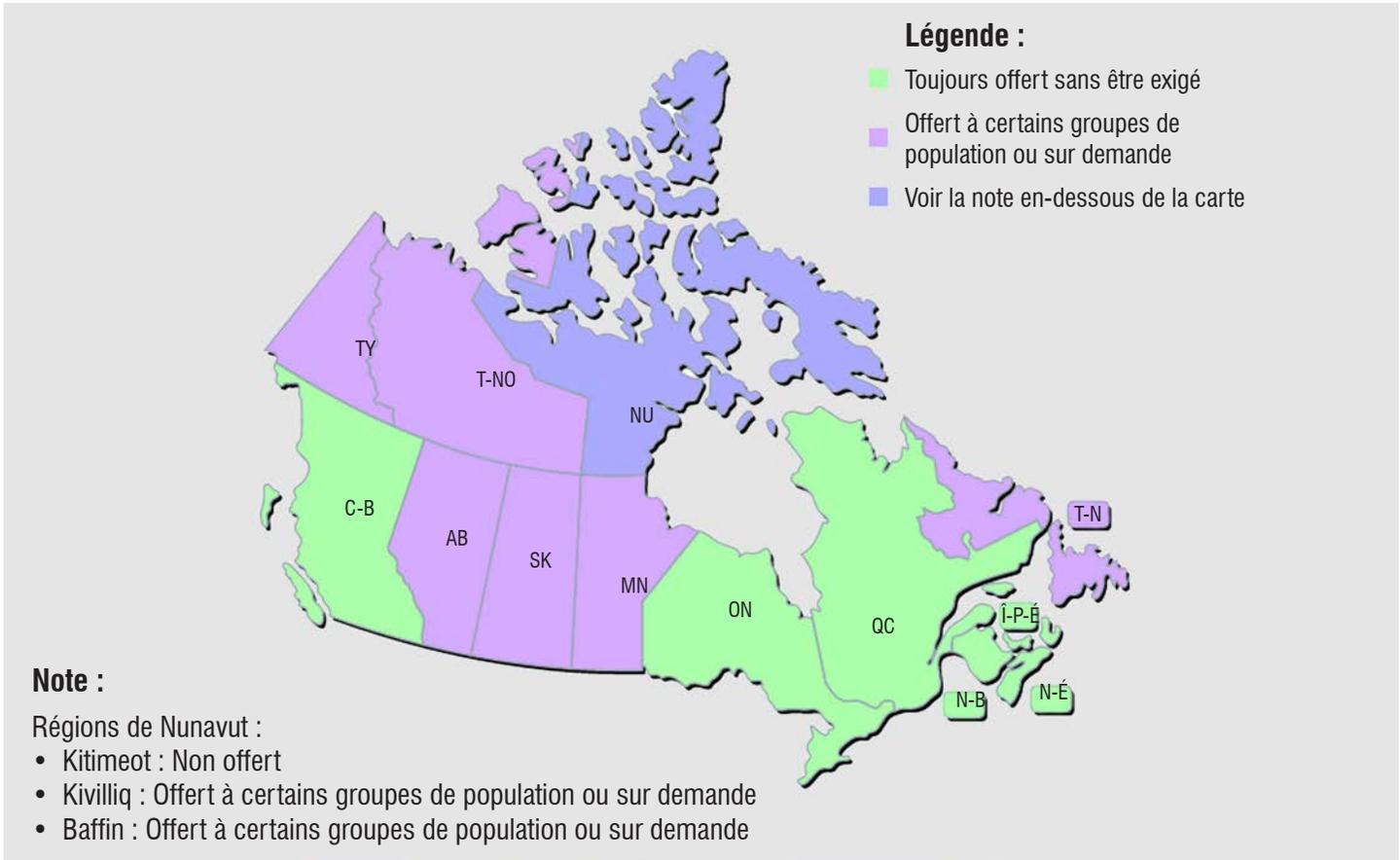




4.3.18 Maladies génétiques particulières – les troubles de l'audition



Au Canada, près de un à trois nouveau-nés sur 1 000 naissances souffrent d'un problème d'audition permanent. Chaque année, de 380 à 1 200 nouveau-nés reçoivent le diagnostic d'un grave problème d'audition. Dans environ 50 % des cas, c'est la génétique qui est à blâmer. Toutefois, lorsqu'un trouble de l'ouïe est diagnostiqué chez un nouveau-né, on a de meilleures chances d'amorcer les traitements rapidement et ainsi obtenir de bons résultats, par rapport aux enfants qui reçoivent leur diagnostic à un âge plus avancé.¹

La [Société canadienne de pédiatrie](#) recommande le dépistage néonatal des troubles de l'audition pour tous les nouveau-nés au Canada. Il n'en est toutefois pas ainsi partout au pays. Présentement, cinq provinces effectuent systématiquement le dépistage des troubles de l'audition chez les nouveau-nés, les autres l'offrant aux groupes de population les plus à risque.

¹ Patel, H., Feldman, M., Le dépistage universel des troubles de l'audition chez les nouveau nés, énoncé de position de la Société canadienne de pédiatrie. Société canadienne de pédiatrie, Comité de la pédiatrie communautaire. Paediatrics & Child Health, 2011; 16(5):301-5

